

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#20
DÉCEMBRE
2017

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.16

REGARDS CROISÉS

Voyage dans la coulisse
de votre ordinateur

p.6

DOSSIER

Urbanisme et santé :
un enjeu métropolitain

p.15

POINT D'INTERROGATION

Comment s'informer
sur les logements sociaux ?

CÔTÉ
INSTITUTION

- 03** **LA DATA DU MOIS**
Les recours contentieux judiciaires et administratifs
- 04** **ACTUS**
Actualités et agenda de décembre 2017
- 06** **DOSSIER**
Urbanisme et santé un enjeu métropolitain
- 11** **D'HIER À AUJOURD'HUI**
La loi Neuwirth a 50 ans : retour sur le demi-siècle d'action des Centres de Planification ou d'Éducation Familiale

CÔTÉ
RÉALISATIONS

- 12** **EN ACTION**
Un Centre d'appel pour bien prendre en compte les demandes d'intervention sur les bâtiments des collèges et MDM
- 14** **HORS LES MURS**
Quand la Métropole est *Métreaupôle*
- 15** **POINT D'INTERROGATION**
Comment s'informer sur les logements sociaux ?

CÔTÉ
AGENTS

- 16** **REGARDS CROISÉS**
Voyage dans la coulisse de votre ordinateur
- 18** **C'EST PRATIQUE**
Les prestations du COS pour des loisirs bien occupés, mais pas que...
- 19** **EN PERSONNE**
« Mieux intégrer l'IDEF dans l'environnement métropolitain »
- 20** **INFOS DU PERSONNEL**
- 21** **LES ASSOS**
- 22** **EXPRESSIONS SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS

**Direction Prospective et dialogue public**

Camille Pantano

Délégation Développement

solidaire et habitat

Madeleine Aufrand

Thomas Lalire

Direction ressources DUCV**Communication eau**

Laure-Anne De Biasi

Blandine Lubineau

Communication développement

Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté

Cécile Bracco

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

Direction de la Culture

Sylvie Senis

DINSI

Laura Perrot

Direction Patrimoine et moyens généraux

Lidwine Fayard

Direction Attractivité

et relations internationales

Anne-Laure Beaudoin

Ouarda Hadid

Service des Archives

Carol Demessieux

Service Documentation

Cécile Lardet

Geneviève Vazette

Direction Finances

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

vriffault@grandlyon.com

cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast

Eric Soudan

Thierry Fournier

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

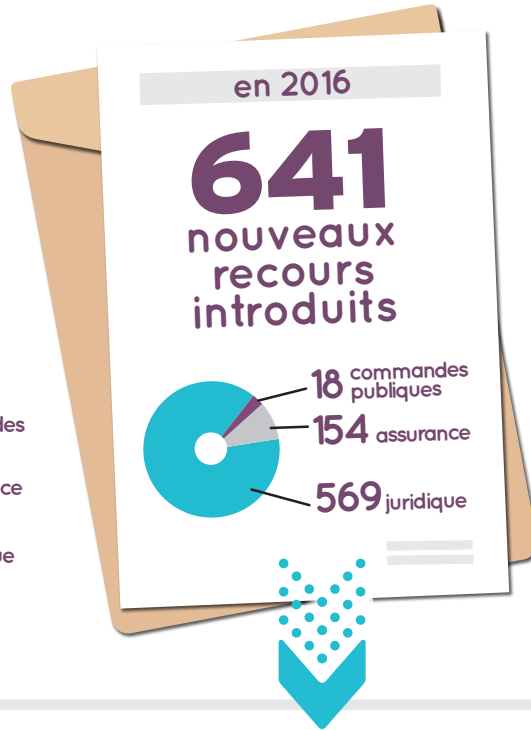
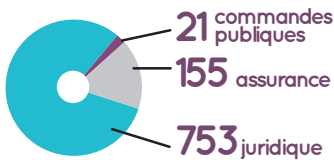
Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs

Les recours contentieux JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS

929
contentieux
actifs



183
décisions de
justice rendues
en 2016



favorables
(dont sans suite
et désistements)

Principaux domaines des contentieux ouverts en 2016

37%
RSA

11%
aménagement
et cadre de vie

10%
logement
et habitat

8%
expropriation/
préemption

Le nombre de contentieux est en augmentation constante



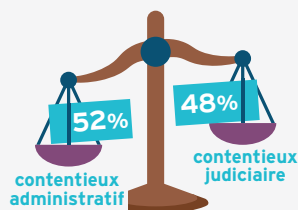
2014



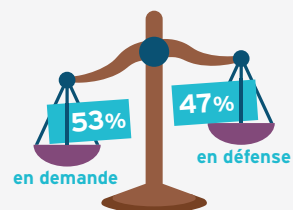
2015



2016



Nature des contentieux ouverts



Position de la Métropole dans les contentieux

La voirie compte les vélos

57 compteurs vélo sont installés dans l'agglomération, positionnés principalement et stratégiquement selon quatre cordons de points de passage obligés : ponts sur la Saône, ponts sur le Rhône, passages inférieurs et supérieurs des voies ferrées, portes du boulevard périphérique.

L'objectif de ce dispositif de comptage pour la Métropole est de mesurer et d'évaluer l'évolution de la pratique du vélo dans l'agglomération, de pouvoir comparer le trafic cycliste à celui des autres modes, et enfin de pouvoir communiquer (totems, site internet Onlymoov...) auprès du grand public.

Deux compteurs, nouvelle génération, viennent d'être installés, l'un sur le cours Émile Zola à Villeurbanne et l'autre dans le quartier des États-Unis. Cinq autres sont en cours d'installation.

« Les compteurs de vélos ont beaucoup évolué. Au départ les données étaient stockées en local et il fallait les relever sur place, chaque semaine », explique Georges Martins, technicien système CRITER, chargé de leur installation. Le transfert automatique des données recueil-



lies à distance est arrivé ensuite. D'abord via le contrôleur de feux tricolores et le réseau de communication CRITER (réseau particulier de la voirie), puis par GSM et enfin, aujourd'hui en Ethernet via le même réseau CRITER.

Ce nouveau produit permet aux données de ne plus transiter par les automates des carrefours à feux, de supprimer le coût de l'abonnement GSM et d'améliorer la rapidité de diagnostic en cas de défaillance.

Les données peuvent être envoyées, en temps réel sur un serveur externe à la Métropole et consultable par ceux qui sont accrédités.

Le tracé au sol, en forme de losange, révèle la présence d'une boucle de détection pour les vélos



Le panneau vous suit, suivez le panneau



Pendant un an, la Métropole sera le territoire pilote d'une expérimentation menée auprès des passants et visiteurs des quartiers de Gerland et de la Confluence et baptisée iGirouette®. iGirouette® est un dispositif innovant de signalétique digitale, dynamique, connectée et en temps réel. Il offre un service d'informations dynamique aux piétons et aux cyclistes, à l'échelle d'un quartier. Son objectif est non seulement de faciliter les déplacements des promeneurs vers de nombreux points d'intérêt du quartier mais aussi de relayer des informations de proximité : événements sportifs, concerts expositions, spectacles, etc. C'est au début du mois de juillet 2017 que les premiers dispositifs

de signalétiques connectés ont été installés tandis que l'expérimentation débutait mi-septembre 2017.

Mobile à 360°, les 15 panneaux de l'expérimentation indiquent en quelques dizaines de secondes au passant, à travers des messages instantanés ou programmés, une direction à suivre ainsi que le temps de parcours estimé selon le mode de déplacement utilisé (à pied ou à vélo).

Sarah Ladon de la DINSI pilote ce projet. Elle est associée à Christelle Famy, l'interlocutrice de la voirie sur le sujet.

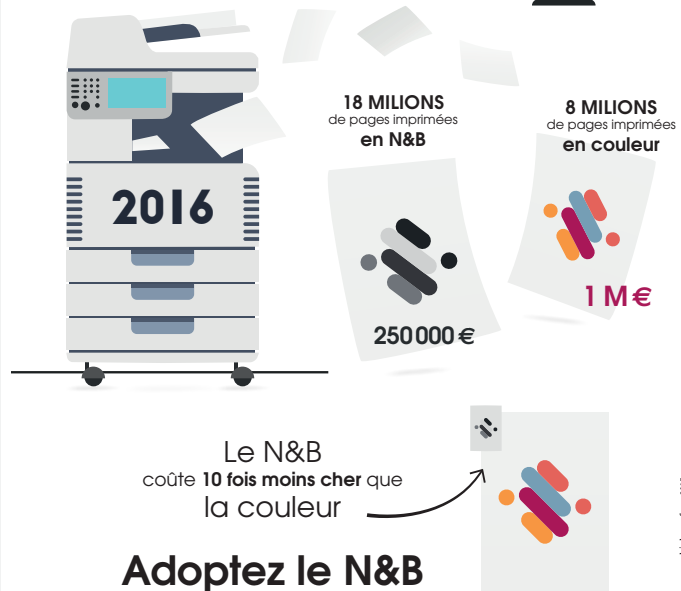
Début 2018 après la première phase de test, les iGirouette® pourront proposer des informations en temps réel grâce à l'usage de l'open data.

FAIRE BONNE IMPRESSION

Une idée reçue circule au sein de divers services. Selon celle-ci, les impressions en noir et blanc auraient moins d'impact juridique que des impressions couleurs, voire aucune. Il n'en est rien. Un courrier de la Métropole est opposable et a une valeur juridique dès lors que les dispositifs visés sont légaux et que le signataire du courrier possède l'habilitation requise pour engager la collectivité et la délégation de signature correspondante. Autrement dit, le logo apporte une information sur l'identité de l'organisme émetteur mais ne confère pas de valeur juridique à votre courrier. Si l'usage du logo est recommandé, gardez à l'esprit qu'une impression couleur coûte 10 fois plus cher qu'une impression noir et blanc ! Adoptez les bonnes pratiques qui réduiront l'impact environnemental et les dépenses de la collectivité (8 millions de pages couleur imprimées en 2016 ce qui représente plus d'un million d'euros pour 18 millions de pages noir et blanc ce qui représente 225 000 euros).

IMPRESSION

Adoptez le Noir&Blanc pour réduire l'impact environnemental et les dépenses de la métropole



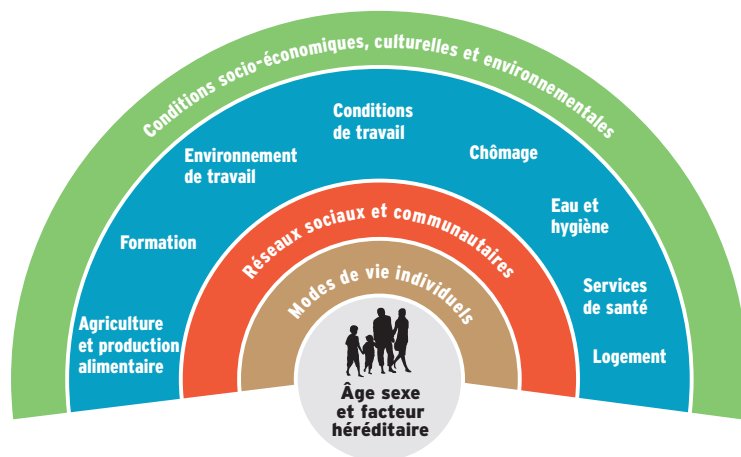
Le très haut débit progresse dans les directions

Le 6 novembre dernier, la Commission Permanente a validé l'opération qui vise à raccorder 133 sites de 10 agents et plus de la Métropole, dont les usages de l'informatique sont quotidiens (78 sites collèges et 55 sites administratifs). Leur débit va passer à 100 Mbps. Le scénario retenu nécessite un investissement important (près de 2.3 M€ TTC) mais il permet de maintenir les coûts de fonctionnement à leur niveau actuel tandis que le débit sera multiplié parfois par 25. L'opération se déroulera à partir de mars 2018 et se terminera à la fin de l'année.

Pour les sites les plus critiques (15 sites administratifs et 10 collèges) le raccordement à la fibre a déjà eu lieu depuis

début 2016. Leur bascule sur le très haut débit se fera également sur 2018.





Le modèle des déterminants de la santé de Whitehead & Dahlgren (1991)

● Sphère des facteurs matériels et structurels ● Sphère des influences sociales et locales ● Sphère individuelle

ÉDITO

Un cadre de vie propice au bien vivre en ville

En matière de santé, les pouvoirs publics ont longtemps concentré leurs efforts sur l'amélioration du système de soin. Si cette dimension est et reste primordiale, tous les facteurs liés à l'environnement sont désormais pris en compte de manière volontariste.

Sur ce sujet, le croisement entre nos politiques publiques peut pleinement porter ses fruits. En réalité, à y regarder de plus près, une très grande partie de nos politiques dans le champ de l'urbain peuvent avoir un impact direct sur la santé et le bien-être des habitants de notre territoire. Qu'il s'agisse de la qualité de l'air et de l'eau, de l'habitat, de la gestion des déchets, de la présence de la nature en ville, de la gestion du bruit, de l'agriculture péri-urbaine, de la manière de concevoir et d'aménager la ville, ...

Un diagnostic complet a été mené, réalisé à la fois par des professionnels des questions de santé publique et des politiques urbaines, permettant d'établir une photographie de notre territoire et de déterminer des actions prioritaires à mener. Ce diagnostic fait également apparaître des inégalités dans les déterminants de santé sur notre territoire. Les actions du plan qui sera élaboré en 2018 viseront également à corriger, autant que possible, ces inégalités territoriales et sociales.

Sur ces questions de « bien vivre en ville » comme sur d'autres, nous apercevons que les notions d'attractivité de notre territoire et de souci de la qualité de vie quotidienne des habitants, notamment des plus fragiles, se rejoignent.

C'est donc bien sur des enjeux de ce type que l'intérêt de la Métropole prend tout son sens et que notre territoire peut expérimenter des solutions nouvelles.



Anne-Camille Veydarier
Directrice générale
déléguée DSHE



Nicole Sibeud
Directrice générale
déléguée DUCV

UN ENJEU MÉTROPOLITAIN

Une multitude de facteurs détermine notre santé. Les considérables progrès de la médecine, ceux tout aussi importants du système de soins au cours des dernières années ont permis une amélioration de l'état de santé des populations (traduite en particulier par l'allongement de l'espérance de vie). Cependant, de nombreux autres facteurs liés au contexte socio-économique, aux habitudes de vie, mais aussi à l'environnement dont l'aménagement urbain influencent notre santé.

UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA SANTÉ À LYON

Au XI^e siècle, la confrérie du Saint esprit qui s'installa à Lyon dans la presqu'île, le long du fleuve, construisit à la fois un petit hôpital et le premier pont sur le Rhône, au niveau du quartier de la Guillotière.

Celui-ci deviendra un point de passage obligé pour tous ceux qui commerçaient au carrefour de l'Europe et aussi un vecteur des épidémies. Par la suite, le petit hôpital devenu l'Hôtel Dieu va jouer, au fil des siècles, un rôle déterminant pour la santé des Lyonnais.



L'Hôtel Dieu qui a participé à l'évolution de la ville vogue désormais vers une nouvelle aventure, celle de la gastronomie

AMÉNAGER : UNE RIPOSTE À LA MALADIE

Les maladies sévissant sur le continent, vont être à l'origine des aménagements venant en réponse aux pathologies qui vont balayer le territoire par vagues successives. Au Moyen-Âge la peste noire et la lèpre, à la Renaissance le scorbut et la syphilis firent des ravages. Au 19^e siècle, le choléra, la fièvre typhoïde et la variole furent des fléaux. Ce sont les hôpitaux qui, peu à peu, structureront la ville. La façon dont

les urbanistes et les décideurs penseront et construiront la cité sera particulièrement influencée par les questions relatives à la santé publique. À certaines périodes, les acteurs du monde médical se confondront même avec les principaux acteurs de l'aménagement public puisque de nombreux médecins seront des édiles.

Ainsi, les maladies entraînèrent la réaction des aménageurs qui construi-

saient ou reconstruisaient la cité : densification du bâti en créant des places, par exemple, ou encore réglementation concernant le gabarit de la voirie. Des fontaines publiques furent édifiées et entretenues par la ville pour remplacer les puits privés en mauvais état et ainsi offrir une eau saine à la population. L'individualisation de la distribution domestique d'eau potable au 19^e siècle permettra, par la suite, de juguler la typhoïde.

LES BROTTTEAUX QUARTIER EXEMPLAIRE

À la fin du XVII^e siècle l'Hôtel Dieu qui a bénéficié de très nombreuses donations foncières est devenu le plus gros propriétaire terrien lyonnais.

Les difficultés financières vont l'obliger à céder une part de son patrimoine à Jean-Antoine Morand, artiste, ingénieur, architecte, urbaniste et promoteur qui a un grand projet pour le futur quartier des Brotteaux. Celui de créer un quartier neuf, vaste et régulier sur la rive gauche du Rhône, permettant le développement de nouvelles fonctions urbaines telles que promenade, détente, industrie et entrepôt. L'objectif de Morand était de soulager la vieille ville. Une vieille ville dont il évitera de reproduire les défauts : rues étroites et irrégulières, défaut d'hygiène, manque d'espace, d'air et de lumière.

Ultime avatar, le 18 janvier 1802, la fusion de l'Hôtel Dieu et d'un autre hôpital, l'aumônerie de la Charité, donnera naissance aux hospices civils de Lyon (HCL).

QUAND LA VILLE ROMPT AVEC LA SANTÉ

Courant de pensée né au milieu du XIX^e siècle dans une société où la tuberculose et l'alcoolisme étaient endémiques, l'hygiénisme poursuivra cette quête de la santé publique au travers de l'environnement urbain : concevoir des immeubles collectifs laissant pénétrer la lumière et la verdure, construire dans les hôpitaux des pavillons distincts pour chaque pathologie, relier les immeubles à l'égout, rendre obligatoires les poubelles...

Curieusement, la seconde moitié du XX^e siècle placée sous le signe du modernisme et le développement économique va marquer une rupture passagère entre la ville et l'hygiène. Les années 1960 sont celles de l'automobile qui entraîne la réalisation de grandes infrastructures : échangeurs autoroutiers, tunnel sous Fourvière et centre d'échanges de Perrache... Les grandes cités HLM se multiplient en périphérie (Vénissieux, Vaulx-en-Velin). Les quais des fleuves sont transformés en parkings pour répondre au stationnement dans la ville. La médecine progressant, de nouveaux hôpitaux sont construits : hôpitaux neurologique et cardio-vasculaire de Bron.

LA SANTÉ PROGRESSE

Du Moyen-Âge au XVIII^e siècle les hôpitaux ont donc structuré la forme de la presqu'île et les acteurs, en charge de ces hôpitaux, ont fortement influencé le développement de la ville, en construisant des ponts, ou en cédant le foncier dont ils avaient hérité pour étendre la ville.

Dès la fin du XVIII^e siècle, les progrès de la médecine, des sciences et de l'industrie furent pris en compte pour créer un environnement propice à la santé publique. Ces connaissances nouvelles sont, par exemple, à l'origine d'une morphologie urbaine, « *encore observable dans le sixième arrondissement de Lyon, où les droits à construire ouverts par les HCL ont été soumis à servitude de cour commune permettant de conjuguer densité d'habitations et qualité des logements : accès à la lumière, à la ventilation naturelle et à une zone calme en cœur d'îlot* ».

LES TEMPS MODERNES



Les piétons retrouvent les chemins des berges

Le XX^e siècle marque un tournant en matière de santé publique. Alors que l'amélioration de l'assainissement des villes ou la lutte contre l'insalubrité des logements ont par exemple permis d'obtenir des gains remarquables en matière de santé publique, les politiques publiques territoriales de la santé, de l'environnement et de l'urbanisme restaient cloisonnées. On a noté ainsi l'émergence de pathologies où le facteur environnemental peut prendre une part de responsabilité comme certaines formes d'asthme ou certains cancers. On constate également que des populations sont davantage touchées en raison de leur situation sociale et environnementale.

La prise en compte de l'écologie

urbaine a permis de grands progrès environnementaux : rétablissement du lien avec les fleuves, recyclage des friches urbaines, prise en compte de la qualité des sols, développement des modes de déplacement doux...

Aujourd'hui, la Métropole concentre l'ensemble des leviers et des moyens pour à la fois aménager le territoire dans la perspective de réduire des inégalités. Elle a mis en œuvre toute une série de chantiers qui ont un lien avec la santé comme le plan Oxygène, Projet Métropolitain des Solidarités, plan Climat Énergie territoire. Au travers de la rédaction de son PLU-H elle a instauré des contraintes fortes d'aménagement en faveur de la santé publique.

2019 UNE STRATÉGIE POUR LA SANTÉ DES MÉTROPOLITAINS

La santé est un concept évolutif comme l'histoire de l'agglomération lyonnaise le révèle. En 1946 l'Organisation Mondiale de la Santé définissait ainsi la santé : « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Une définition qui ne se résume pas à l'absence de maladie. En 1986, la charte d'Ottawa* a ajouté que « la santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ».

Notre santé n'est pas déterminée uniquement par nos facteurs génétiques et nos comportements individuels. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les poussières ou le bruit auxquels nous sommes exposés sont autant de facteurs qui peuvent influencer notre santé, comme l'attestent les études scientifiques. Cependant, la part des facteurs environnementaux sur les pathologies n'est pas encore connue de façon certaine. Désormais, la santé des individus est donc considérée par rapport à son environnement. L'environnement, au sens large est défini comme tout ce qui nous entoure et agit sur nous, c'est-à-dire, pour faire court, notre cadre de vie.

LA SANTÉ SOUS TOUTES LES COUTURES

La santé-environnement prend ainsi en considération toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus, toutes les voies d'exposition et, quand c'est possible, les interactions entre polluants, en lien avec un capital génétique propre à chaque individu. L'état de santé d'une personne doit donc être apprécié au regard de très nombreux facteurs que l'on appelle les déterminants de santé.

UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA SANTÉ

En mai 2016, la Métropole a lancé l'élaboration d'un plan d'actions pour améliorer la santé des habitants de la Métropole en agissant, entre autres, sur les facteurs environnementaux propres au territoire. Il s'agissait, sans que ce soit une obligation légale, de décliner la troisième édition du Plan régional santé environnement 2017-2021 avec une démarche d'observation plus fine que le travail régional, du fait d'un territoire plus restreint. Cette démarche a été confiée transversalement et en complémentarité à la DDUVCV en charge du pilotage technique et à la DDSHE qui apporte l'expertise santé ; ces deux délégations sont respectivement représentées par Sandra Frey Chargée de Développement durable pilier social et le docteur Marie-Sophie Barthet-Derrien, épidémiologie et promotion de la santé (DSHE).

Jusqu'au mois d'octobre dernier un diagnostic a été réalisé et un regard croisé a été porté sur l'ensemble des politiques Métropolitaine comme le Projet Métropolitain des solidarités, le Plan Oxygène, le Plan Climat ; le Plan Local d'Urbanisme et Habitat...

LA SANTÉ AU CŒUR DE L'ACTION MÉTROPOLITAINE



Sandra Frey chargée de Développement durable pilier social et le docteur Marie-Sophie Barthet-Derrien, chef de service Épidémiologie et promotion de la santé (DSHE).

Les premiers enseignements de l'état des lieux réalisé est sans grande surprise : l'environnement influence bien la santé des habitants de notre territoire et son influence est exacerbée par les inégalités sociales. Aujourd'hui, l'étude se poursuit en interne pour identifier très précisément les liens entre la santé et l'environnement, en distinguant les facteurs avérés et ceux supposés, et pour examiner les leviers d'action métropolitains qui agissent en particulier sur plusieurs pathologies. D'ici au mois d'octobre 2018, un plan d'actions opérationnel concerté va être élaboré avant d'être soumis au Conseil de la Métropole en février 2019. Les démarches engagées dans le cadre des politiques publiques de la Métropole (air, environnement sonore, mobilité, eau, solidarité...) seront capitalisées et complétées par de nouvelles actions en fonction des enjeux et des objectifs définis à l'issue du diagnostic.

Le 11 décembre dernier, ce diagnostic a été partagé avec les communes et les partenaires de la Métropole.

L'EXEMPLE DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

Définition : maladie coronarienne, AVC, pathologie vasculaire périphérique ; insuffisance cardiaque, cardiopathie congénitale
Pathologies fréquentes et graves potentiellement : 2^e cause de mortalité en France et à la Métropole après les cancers (nombre de décès 2 164/2 597 (mortalité tout cancer).

Facteurs de risque avérés : alimentation riche en graisse, sédentarité, tabagisme et alcool, prédispositions génétiques, pauvreté, stress, certaines situations professionnelles (travail posté, bruit).

Facteurs de risque suspectés : bruit, monoxyde de carbone et particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 µg (PM 2,5).

Leviers d'action identifiés pour la Métropole :

- promotion d'un mode de vie actif, d'une alimentation équilibrée, réduction des inégalités de santé notamment au travers du Projet Métropolitain des solidarités
- expositions professionnelles au travers de la santé au travail
- amélioration de la qualité de l'air, chauffage, « régulation » des transports, industries notamment au travers du Plan Oxygène
- action sur les zones d'habitation soumise à un niveau de bruit important notamment au travers du Plan Bruit.

*La première Conférence internationale pour la promotion de la santé, réunie à Ottawa, a adopté le 21 novembre 1986 la présente "Charte" en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de la Santé pour tous d'ici à l'an 2000 et au-delà.

LE PLU-H, UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, en cours d'élaboration, est un outil juridique qui réglemente le droit des sols et intègre pour la première fois la politique de l'habitat.

Ce document détermine les règles d'usage des sols, sur l'ensemble du territoire métropolitain, à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique d'habitat, et d'environnement. Il intègre désormais des dispositions destinées à préserver et améliorer la santé des « Grandlyonnais ».

« Le PLUH en cours d'achèvement vise à organiser le territoire métropolitain selon un modèle multipolaire dont l'objectif est d'offrir aux habitants la possibilité de limiter les déplacements vitaux », explique Mathias Chagnard, responsable du service Territoire et Planification. « On veut, grâce à ce PLUH, aider au développement de polarités urbaines comme Tassin, Caluire ou encore Rillieux-la-Pape. Pour cela on souhaite faciliter le développement du logement, des activités commerciales et économiques dans ces secteurs ». Le but est de pouvoir offrir à l'usager, dans un périmètre restreint, un logement et les équipements dont il a besoin pour vivre, voire un emploi. Cette politique de minimalisation des déplacements des particuliers avec leur véhicule personnel contribuera à la diminution des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de divers polluants atmosphériques qui affectent la santé.

Le PLUH autorise par exemple le zonage et donne des objectifs de production de logement définis avec les communes. L'urbanisme commercial est aussi maîtrisé pour favoriser un retour du commerce de proximité.

LE CONCEPT DE PLEINE TERRE

Un deuxième axe important du PLUH est le renforcement de la nature en ville. Ainsi dans ce document les exigences en espaces verts proportionnées à la construction sont renforcées.

Un coefficient de pleine terre a été introduit dans les projets d'urbanisme. Suivant la zone il peut être équivalent à 50% de la superficie du projet. Ce nouveau concept de pleine terre se différencie de celui d'espace vert car il se définit comme un espace vierge de constructions aériennes ou souterraines comme une dalle de parking, par exemple. Le but est de favoriser le cycle de l'eau en permettant l'infiltration de la pluie pour approvisionner la nappe phréatique. À cet objectif quantitatif s'ajoute un objectif qualitatif. Le PLUH préconise sur ces emplacements la plantation d'arbres de hautes tiges afin de créer des îlots de fraîcheur destinés à lutter contre le réchauffement climatique.

RISQUES ET SANTÉ

« Nous avons, en outre, actualisé et renforcé nos connaissances sur les risques liés aux mouvements de terrain et nous les avons reportés sur le PLUH », souligne Mathias Chagnard. Dans les zones à risques, le PLUH impose au constructeur de procéder à une étude géotechnique, en préalable à tout projet, de façon à protéger les populations. « De même, en collaboration avec la direction de l'Eau, nous avons mieux pris en compte les risques liés au ruissellement fluvial et aux inondations ». Enfin, les plans de prévention des risques technologiques ont été intégrés au PLUH.



Mathias Chagnard

L'HABITAT UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

« En ce qui concerne l'habitat, nous avons pris en compte la densité et les caractéristiques des communes et du tissu urbain pour définir, notamment, les hauteurs de bâtiment. Nous avons définis 335 sites d'intérêt patrimoniaux contre 36 dans le PLU actuel ». Les périmètres d'intérêt patrimonial permettent, au-delà du simple aspect historique, la mise en valeur patrimoniale d'ensembles bâtis. Cela contribue au bien-être des habitants d'un lieu en conservant, par exemple, la structure de ce qui fait son charme et le rend attractif. Le PLUH peut favoriser, en outre, un urbanisme et une architecture bioclimatique et faciliter la mise en œuvre des démarches de réhabilitation énergétiques des constructions existantes.

Ainsi les questions liées à :

- l'orientation des constructions
- l'organisation des volumétries selon les caractéristiques du site
- la gestion des eaux pluviales
- les systèmes d'énergie renouvelable, peuvent faire l'objet de prescriptions particulières en fonction des enjeux bioclimatiques et patrimoniaux du secteur considéré

Enfin, l'un des objectifs du PLUH est d'accompagner, par les dispositions qu'il contient, la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social : en poursuivant l'intervention sur les copropriétés fragiles et dégradées et en luttant contre l'habitat indigne. Une autre façon d'améliorer la santé de la population.

➔ **En savoir plus sur :** [https://territoire.grandlyon.fr/rubrique Animation du territoire>PLU-H](https://territoire.grandlyon.fr/rubrique%20Animation%20du%20territoire%20PLU-H)

LA LOI NEUWIRTH A 50 ANS

RETOUR SUR LE DEMI-SIÈCLE D'ACTION DES CENTRES DE PLANIFICATION OU D'ÉDUCATION FAMILIALE

La création des Centres de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF) date de 1972. Ils sont issus des décrets d'application de la loi Neuwirth de décembre 1967 relative à la régulation des naissances. Une occasion de revenir sur l'évolution des missions des huit CPEF métropolitains du territoire⁽¹⁾.

La loi Neuwirth a constitué une étape importante en matière d'émancipation des femmes. En légalisant la contraception, elle leur a donné la maîtrise de leur fécondité et, par là même, la possibilité de vivre plus sereinement et librement leur sexualité. C'est cependant via les Centres de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF), institués par des décrets d'application de 1972, que les pouvoirs publics ont eu pour mission de promouvoir les moyens pour les femmes et les couples de contrôler les naissances.

« UN ENFANT, SI JE VEUX, ET QUAND JE VEUX »

Dans le Rhône, la Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) rattache en 1974 la planification familiale, jusque-là associative, à la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Sur les communes de Vénissieux et de



Brigitte Raba-Juenet, responsable de l'unité Planification PMI-MG (DSHE)

Vaulx-en-Velin, les premiers CPEF s'implantent en proposant accueil, information et consultations de maîtrise de fécondité. A l'époque formées de médecins, sages-femmes, secrétaires médico-sociales et conseillères conjugales, les équipes accompagnent les femmes souhaitant dissocier leur sexualité de toute fécondité. Étaient également reçues les mineures qui, sans autorisation parentale, pouvaient se faire délivrer un moyen contraceptif. Avec la loi Veil de 1975 sur l'avortement, les CPEF acquièrent le droit d'offrir écoute, conseils et services de qualité aux femmes désireuses de ne pas poursuivre une maternité.

« LE CHOIX RESPONSABLE D'UN MODE DE CONTRACEPTION »

Avec l'arrivée du SIDA, au début des années 80, les missions des CPEF, désormais rattachés au département et atteignant localement le nombre de huit, se sont encore accrues. En amont de la loi Aubry sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire de 2001, un rôle de sensibilisation et de prévention auprès des collégiens et lycéens leur a été confié. Par ailleurs, pour répondre à l'évolution de la société, mais aussi prendre en

compte l'origine diversifiée de la population, les modalités d'intervention ont été enrichies. Des liens étroits ont été tissés avec les missions locales et les écoles de la deuxième chance, les institutions s'occupant des personnes en situation de handicap ou encore l'association « forum réfugié » pour le public migrant, facilitant ainsi la promotion de la santé sexuelle comme l'égalité femmes-hommes en la matière. Pour assurer ces multiples missions, depuis la fin des années 1990, des assistantes sociales, anciennement rattachées aux Hospices Civils de Lyon, sont venues renforcer les effectifs pluridisciplinaires des CPEF qui traitent au quotidien des questions essentielles de la contraception et de la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) comme de la vie affective et sexuelle. Le soutien des couples, la prévention des violences conjugales et familiales se trouvent également au cœur des missions des CPEF d'aujourd'hui.

⁽¹⁾ Les huit CPEF métropolitains sont situés sur les communes de Bron, Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Lyon 9^{ème}, Vaulx-en-Velin, Neuville-sur-Saône, Givors et Oullins ; les autres CPEF du territoire étant soit associatifs (Villeurbanne, Décines, Tassin, St Priest) ou hospitaliers (Pierre-Bénite, Givors, Lyon 7, Bron, Lyon 3)



UN CENTRE D'APPEL POUR BIEN PRENDRE EN COMPTE LES DEMANDES D'INTERVENTION SUR LES BÂTIMENTS DES COLLÈGES ET MDM

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Direction Patrimoine et Moyens Généraux (DPMG) s'est dotée d'un centre d'appel à destination des agents des collèges et Maisons de la Métropole rencontrant sur leurs bâtiments des problèmes de plomberie, chauffage, électricité... Désormais, pour toute demande, le référent de chaque site contacte « SOS Bâtiments » afin que le souci soit réglé. Le Petit Métropolitain revient sur l'historique de la création de ce service et son rôle pivot dans l'amélioration de la prestation qu'offre la DPMG.

En janvier 2015, les équipes des collèges et MDM disposaient d'agents assurant en proximité la maintenance des bâtiments. À côté de cette mission les amenant à changer une serrure, remplacer une vitre cassée, etc., ces agents « territorialisés » avaient d'autres activités administratives et/ou techniques. N'ayant ni le management de ce personnel ni la maintenance technique de ces sites, le rôle de la DPMG résidait donc, outre sa fonction de



Michèle Mureau, responsable du centre d'appel « SOS Bâtiments » de la DPMG

coordination globale au sein de la collectivité, dans le contrôle préventif des sites. Le projet de direction de la DPMG, présenté au Comité Technique de septembre 2016, a modifié ce mode de fonctionnement.

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la maintenance technique des collèges et des MDM est passée sous la responsabilité de la DPMG et la majorité des agents affectés à ces missions a intégré la direction, via un plan de mobilité réalisé durant le premier semestre de l'année⁽¹⁾. Dans la mesure où la dispersion des sites sur l'ensemble du territoire de la Métropole rendait difficile la prise en charge des demandes d'intervention par l'antenne MOI de la DSHE, un centre d'appel a été créé. Baptisé « SOS Bâtiments », il offre aux agents des collèges et MDM un niveau de prestation équivalent à celui rendu aux personnels des autres bâtiments métropolitains ayant leur service MOI comme interlocuteur direct.

POUR UNE BONNE QUALIFICATION DE LA DEMANDE

De 8h30 à 16h45, « SOS bâtiments » sert de guichet unique pour les demandes d'intervention relevant du cadre bâti. « Chaque site a désigné un référent ainsi qu'un suppléant, seuls habilités à contacter le centre d'appel. Pour le saisir, il existe deux moyens : la messagerie (sosbatiments@grandlyon.com) et un numéro (04 78 63 47 70) », indique Sandrine Moulin, directrice adjointe Patrimoine et maintenance. Grâce à des courriels types et des interlocuteurs

au fait du domaine sur lequel ils sont interpellés, ce dispositif assure une qualification optimale des sollicitations, donc une saisie rigoureuse dans l'outil GIMA (le logiciel de gestion informatique des opérations sur les bâtiments du Grand Lyon). « *Cela facilite l'orientation des demandes vers les bons services prestataires* », souligne Sylviane Valéro, responsable du service Maintenance des bâtiments métropolitains. A cet égard, l'un des avantages de « SOS Bâtiments » tient dans son rôle pédagogique par rapport à la notion d'urgence. « *Nous considérons qu'une intervention est urgente quand il y a péril en la demeure, que la santé des agents est en jeu et lorsque la continuité de service est rompue* » précise Michèle Mureau, responsable du centre d'appel, qui rédige actuellement une Foire Aux Questions (FAQ) à destination des référents. Afin d'assurer un haut niveau de service, elle est, d'ailleurs, allée voir comment travaillaient Greco, « Lyon en direct » ou encore une mairie d'arrondissement.

DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Après quatre mois de fonctionnement, le centre d'appel a trouvé sa place dans le paysage métropolitain. Si le démarrage s'est fait avec une moyenne de cent demandes d'intervention par mois, depuis septembre - rentrée scolaire et mise en route des chaudières obligent -, on en comptabilise désormais plus de trois cent cinquante. Egalement réparties entre les collèges et les MDM, les interventions sont réalisées sous un délai moyen de quinze jours. Et, preuve que la campagne d'information préalable au « top départ » a porté ses fruits, il est constaté un faible taux de rejet des demandes pour mauvaise orientation. La DPMG manque encore de recul pour considérer

**COLLEGES ET MDM
SOS Bâtiments**



-  Problème de Chauffage
-  Portail Hors Service
-  Problème électrique
-  Serrure bloquée
-  Fuite d'eau
-  Vitre cassée
- ...

CENTRE D'APPEL
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

DE 8H30 À 16H45

 **04. 78. 63. 47. 70. (4 47 70)**

 **sosbatiments@grandlyon.com**

GRANDLYON
la métropole

son évolution. Toutefois, en attendant une évaluation à six mois/un an, la direction réfléchit déjà à la mise en place d'une plus grande visibilité pour les bénéficiaires en ce qui concerne les délais d'intervention sur site, l'animation renforcée du réseau des référents et l'élaboration d'un guide des procédures consultable sur Comète pour ne citer que les principales améliorations d'une prestation qui sera ajustée en lien avec les équipes des territoires.

⁽¹⁾ Les autres agents anciennement territorialisés ont, eux, rejoint la DDUVCV ou la DSHE.

ENTRETIEN AVEC ANNE BARRUS, RÉFÉRENTE MDM DE SAINT PRIEST

« Nous allons apprendre à travailler ensemble »

Anne Barrus,
assistante de direction

Que modifie pour vous le centre d'appel ?

Contacté « SOS Bâtiments » plutôt que joindre des agents techniques qui travaillaient à côté de nous est un changement important dans notre mode de fonctionnement. Depuis juillet, le lien direct et en proximité est remplacé par une saisine du centre d'appel. Il y a donc tout un relationnel à recréer.

Parlez-nous de vos expériences de saisine.

Lorsqu'il a fallu allumer le chauffage au moment de l'arrivée du froid, le service maintenance est

intervenu sous un délai de trois jours après l'envoi de ma demande. Il est vrai qu'on ne pouvait plus réaliser les consultations nourrissons avec sept degrés dans la pièce ! En revanche, pour des soucis moins urgents - une fuite de chasse d'eau, une lampe à changer -, l'intervention se fait toujours attendre. Cela nécessite de notre part, tout un suivi interne de relance, mais aussi la tenue de tableaux concernant les saisines en cours.

Des suggestions pour un service qui se met en place ?

Il serait bien que l'on rencontre



l'équipe du centre d'appel pour se parler et ainsi mieux comprendre nos contraintes mutuelles. En effet, actuellement, nous manquons, par exemple, de visibilité sur les délais d'intervention.

QUAND LA MÉTROPOLE EST *Métreaupôle*



L'an dernier, la Métropole de Lyon avait été la première collectivité française à signer la charte portée par l'Association internationale pour l'eau (IWA) afin de mieux protéger cette ressource, grâce à de meilleures pratiques. Elle a entraîné dans son sillage douze collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes* à suivre son exemple. Le 26 septembre 2017 ces dernières ont paraphé la charte "principes pour les villes eau-responsables".

Les principes de l'IWA pour les Villes Eau-Responsables visent à fournir le cadre nécessaire aux décideurs urbains pour élaborer et mettre en œuvre leur vision pour une eau urbaine durable. Ils servent aussi à la planification et à la conception de villes résilientes. Le but ultime de ces principes est d'encourager une action collaborative, soutenue par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels du milieu urbain et les individus participent activement à la réflexion et aux solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville. Non seulement de bonnes résolutions sont prises mais surtout, les collectivités signataires s'engagent à les appliquer concrètement sur le territoire dont elles gèrent la ressource.

VERS UN MEILLEUR USAGE DE LA RESSOURCE

Au-delà de l'engagement premier de fournir une eau de qualité et en quantité suffisante aux populations, les signataires de cette charte doivent tout mettre en œuvre pour renflouer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes au sein du bassin versant en n'y prélevant ou en n'y rejetant que ce qui peut être durablement fourni ou absorbé par le milieu naturel.



Autre terme de cette charte, les collectivités doivent réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées c'est-à-dire non seulement minimiser la quantité d'eau utilisée en fonction des capacités de stockage mais aussi minimiser l'énergie utilisée pour le transport et le traitement des eaux urbaines, y compris les eaux pluviales.

De même, elle s'engage à utiliser et réutiliser des ressources en eau diversifiées avec un niveau de traitement spécifique en application des principes d'une qualité « adaptée à chaque usage ». En outre il faut qu'elles mettent en place la récupération d'énergie liée à l'eau soit sous forme de chaleur soit d'énergie organique ou encore d'énergie hydraulique.

En appliquant les principes des services d'eau régénérateurs dans un contexte de croissance de la population ou de changement climatique, les services d'eau contribuent également à réduire l'empreinte carbone dans les villes.

CONCEVOIR UNE VILLE SENSIBLE À L'EAU

L'engagement en la matière est d'intégrer la gestion, la protection et la conservation du cycle complet de l'eau urbaine dans la planification urbaine afin de créer des environnements urbains durables et écoresponsables. Il s'agit là de planifier et mettre en œuvre une conception

urbaine permettant des services d'eau régénératifs. Ce concept se concrétise par une série d'actions dont voici quelques exemples :

- **Concevoir des espaces urbains** réduisant les risques d'inondation.
- **Augmenter la résilience aux risques d'inondation** ; il s'agit de développer des solutions de gestion des eaux pluviales intégrées à la conception des infrastructures urbaines, afin de fournir des espaces d'inondation sécurisés et d'avoir une ville fonctionnant comme une éponge pour limiter les écoulements violents et restituer l'eau de pluie comme une ressource.
- **Améliorer la qualité de vie avec de l'eau « visible »** en développant des infrastructures vertes sur les bords des voiries et des trames vertes et bleues qui sont des opportunités de loisirs, d'espace public partagé, de développement économique et de transport.
- **Modifier et adapter les matériaux urbains** pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau. Les matériaux urbains des toits, des murs, des chaussées, et du mobilier urbain, doivent être soigneusement sélectionnés afin d'empêcher le rejet de polluants lorsqu'ils sont exposés aux intempéries. Ce ne sont là que quelques préconisations, non exhaustives, de l'IWA dont la plupart sont déjà prises en compte au niveau de tous les acteurs de la Métropole.

*Annemasse les Voirons agglomération, Annonay Rhône aggro, Belleville et territoire Saône Beaujolais, Communauté d'agglomération porte de l'Isère, Chambéry cœur des Bauges, Clermont Auvergne agglomération, Roannais agglomération, Syndicat des Rocailles et de Bellecombe, Syndicat mixte du bassin de la Bourbre, Valence Romans agglomération, Villefranche Beaujolais aggro.

COMMENT ?

S'INFORMER SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX



« Ai-je droit au logement social ? » est, pour certains, la première question que l'on se pose lorsque l'on cherche à élire domicile dans un territoire. Hier, la réponse à cette question était souvent complexe à obtenir compte-tenu du nombre d'acteurs intervenant dans ce domaine. Aujourd'hui, internet va vous faciliter la vie ou plutôt les réponses. Pour détourner pour la énième fois le titre d'un film de Woody Allen : *tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le logement social sans avoir jamais osé...*



TERRITOIRE
DE LA
MÉTROPOLE
(chiffres 2016)

151 200

logements sociaux
(Métropole),

57 764

demandes de
logements sociaux

12 300

logements
attribués

Le futur Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGID) piloté par la direction de l'Habitat et du logement de la Métropole aura notamment comme objectif de fédérer les acteurs du logement afin d'améliorer la gestion des demandes de logements sociaux et la transparence des procédures pour les demandeurs.

Dans ce cadre, et pour faciliter l'information et les démarches liées à l'accès au logement social, la direction de l'Habitat et du logement et le service Communication interne ont travaillé aux côtés de l'AFCR* et de ses partenaires à la conception d'un portail informatique local : www.logementsocial69.fr Accessible depuis le mois d'octobre dernier, ce site permet aux demandeurs de logements sociaux de découvrir les conditions et démarches d'accès au logement social et de consulter la carte du parc de logements sociaux de la Métropole.

Avant d'entamer des démarches, un test, qui permet de vérifier que l'on est éligible au logement social, est proposé à l'internaute.

Si la réponse est positive, les demandeurs de logements sociaux peuvent immédiatement déposer une demande de logement en ligne et prendre rendez-vous avec un conseiller pour être accompagnés dans le suivi de leur dossier. Ce site propose ainsi des services complémentaires du réseau des « lieux d'accueil et d'information labellisés » proposés aux demandeurs de logements sociaux de la Métropole de Lyon et du département du Rhône, en cours de déploiement progressif. Leur objectif : garantir une information identique pour tous et assurer un service de proximité de qualité, accessible sur l'ensemble du territoire métropolitain.

*AFCR : Association de gestion du Fichier Commun du Rhône, qui centralise l'ensemble des demandes à l'échelle de la Métropole et du Rhône

VOYAGE DANS LA COULISSE DE VOTRE ORDINATEUR

Que se passe-t-il lorsque j'enregistre le travail que j'ai réalisé sur mon ordinateur ? Adrien Benet l'a expliqué à Samuel Barraud lors d'une visite au cœur du système informatique.

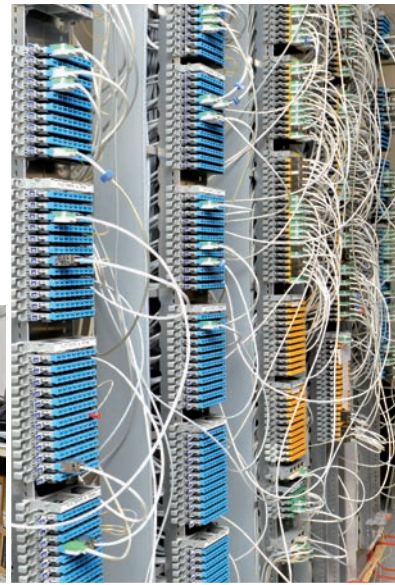


ADRIEN BENET : PORTRAIT EXPRESSO

Cela fait 10 ans qu'Adrien Benet travaille dans les infrastructures informatiques au sein de la fonction publique.

Au Département du Rhône, il était administrateur systèmes et production puis il a intégré la Métropole, lors de sa création, comme pilote de production à la DINSI. Il est aujourd'hui responsable du pôle ULVS (Unix Linux Virtualisation Stockage) et assure également la supervision des systèmes.

Titulaire d'un BTS informatique de gestion option réseau (2006), il a décroché, très récemment, un master Organisation et Protection des Systèmes d'Information d'Entreprise (sécurité informatique), après avoir repris ses études en cours du soir.



PROLOGUE

On ne s'étonne plus de voir l'eau jaillir lorsque l'on tourne un robinet. On n'est pas surpris d'appuyer sur un interrupteur pour que la lumière soit.

On pourrait multiplier à l'envie les exemples de gestes routiniers et quotidiens que l'on répète jour après jour et qui nous fournissent un service sans lequel on est perdu et qui arrête la marche de notre monde.

C'est, lorsque l'eau ne coule plus, que l'éclairage ne fonctionne plus, que l'on repense à la complexité de ce qui est déployé en coulisse pour réussir des prouesses techniques.

Ce matin-là, Samuel Barraud, responsable unité traitement et valorisation énergétique, que le vulgum pecus, dans la facilité du raccourci et de l'image, appelle usine d'incinération, avait rendez-vous avec l'envers du décor de nos ordinateurs.

AU-DELÀ DES CÂBLES

Adrien Benet, pilote de production systèmes partagés (DINSI), accueillant Samuel pour partager, sinon ses secrets du moins son cadre de travail, afin d'alimenter cette rubrique, allait devoir répondre aux questions nombreuses que l'on se pose face aux ordinateurs. Que se passe-t-il au-delà de notre clavier et de notre écran ? Où vont nos données ? Où conduit le câble qui part de l'arrière de notre unité centrale pour rejoindre le sol devant notre bureau ? Où est stocké l'article que je suis en train d'écrire ?



LES IMPRESSIONS ?

SAMUEL BARRAUD :

« Cette visite a été vraiment riche d'enseignements. Grâce à Adrien, j'ai plongé dans un univers qui m'est en grande partie inconnue et qui pour certains aspects restera encore un peu mystérieux. Si Adrien, en véritable bateleur de l'informatique, jongle avec les termes techniques, les microprocesseurs et le reste, je confesse certaines lacunes en la matière. J'ai été cependant ravi de rencontrer quelqu'un de passionné par son métier et impressionné par le master d'Adrien, obtenu en cours du soir »



LE STOCKAGE ENFIN RÉVÉLÉ

« On vient de remplacer notre unité de sauvegarde », explique Adrien Benet en désignant à peine un quart de mètre cube de modules électronique.

Étonnement de Samuel : « Toutes les données de la Métropole tiennent dans ce petit ensemble ? » Petit, mais costaud puisqu'il a une capacité d'au moins 127 To dont 84 To sont occupés.

« En réalité, si le stockage primaire, a en gros, cette capacité souligne Adrien, c'est compter sans la sécurité, car chaque fichier nécessite plus de place pour être sauvegardé. Les données de la métropole pèsent environ 105To ».

L'ensemble des données en provenance de vos ordinateurs est plusieurs fois dupliqué en temps réel et lorsque l'administration s'endort. Toute la production métropolitaine est sauvegardée sur plusieurs serveurs répartis en des lieux différents. « Bientôt, précise Adrien, les unités de stockage ne seront plus des disques durs mécaniques mais des mémoires flash, semblables aux cartes SD de nos téléphones ou appareils photos, mais le format matériel est celui d'un disque dur de PC portable (2.5 pouces) ».

L'un des sites de sécurisation des données est installé quelque part, sous la bibliothèque de la Part Dieu. Toutes les sauvegardes sont stockées sur des bandes magnétiques elles-mêmes conservées dans un coffre externalisé.

Les explications donnent le tournis à un non-spécialiste...

ICI ON PARLE LE TERA... OCTET

Dans l'une des salles que l'on visite, il n'y a pas d'appareil en fonctionnement. Ici c'est le rebut et le stock, le « spare » comme disent les informaticiens, anglophones par nécessité.

Les termes techniques et les sigles s'entrechoquent dans la bouche d'Adrien. Samuel, devant un module de serveur qu'Adrien vient d'ouvrir pour nous détailler les entrailles- les composants, interroge, fait préciser, pointe du doigt. « C'est le radiateur du microprocesseur là ? ».

Dans ces murs, l'unité est l'octet pour détailler la capacité d'un disque dur. Tandis que, souvent, le particulier parle en gigaoctet, ici c'est le règne du teraoctet. À cet endroit ouvrons une parenthèse. En informatique, dans la plupart des architectures matérielles, la capacité de la mémoire informatique exprimée en bytes ou en octets. Un octet est une suite de 8 bits codant une information et le bit qui, en anglais, signifiait au départ une bouchée, désigne, par analogie, la plus petite unité de données accessible soit un 1 ou un zéro. Bref un teraoctet (To) c'est mille gigaoctets (Go), soit mille milliards d'octets..., fermons la parenthèse.

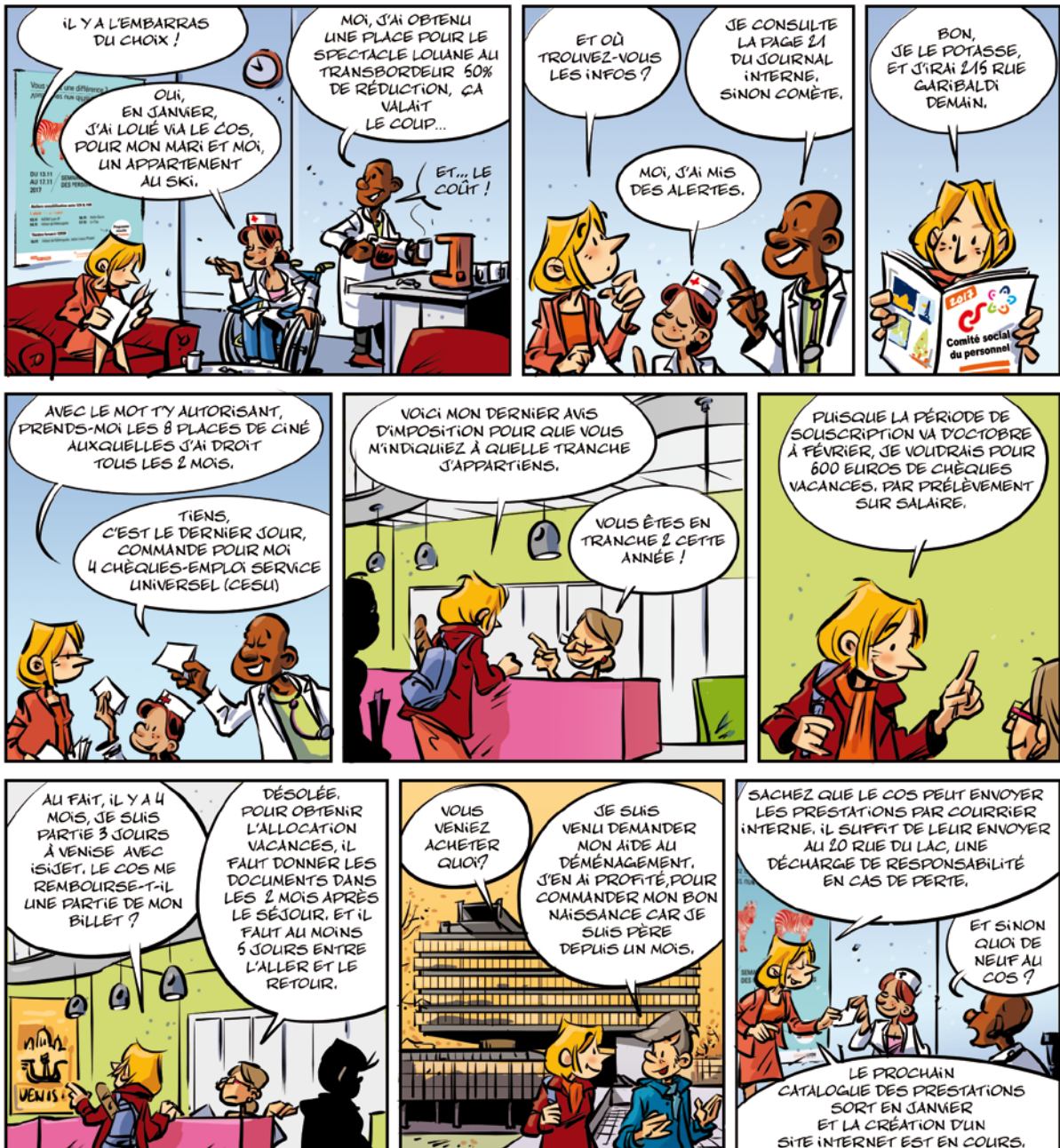
UN PAS DANS LA COULISSE

Trois pièces aveugles et climatisées abritent à la fois le fruit de nos cogitations et les données dont on fait usage à la Métropole. L'informatique est divisé en deux branches : le soft et le hard. Le soft, ce sont les logiciels et les applications. Le hard c'est le matériel, dans lequel Adrien évolue à la Métropole. Dans l'une des pièces qu'il nous ouvre, derrière une porte devant laquelle chaque jour on peut passer sans savoir ce qu'elle masque, Samuel découvre des racks verticaux truffés d'électronique : des « baies » en langage technique. Le fond de l'air est frais, climatisation oblige, et le bruit incessant des ventilateurs chargés de refroidir les systèmes informatique couvre un peu la conversation.



LES PRESTATIONS DU COS POUR DES LOISIRS BIEN OCCUPÉS, MAIS PAS QUE...

Administré par des élus et des représentants du personnel, le Comité des Œuvres Sociales (COS) met en œuvre la politique sociale de la collectivité à travers de nombreuses prestations à destination des agents et de leur famille. Passage en revue non-exhaustif d'un catalogue bien fourni.



PS : Cette bande-dessinée ne présente qu'une infime partie des prestations du COS. Pour connaître les conditions d'octroi, les modalités de demande et tout autre détail, consulter les pages COS sur Comète, rubrique À la pause.



CHRISTOPHE MARTEAU,
DIRECTEUR DE L'IDEF (DSHE)

« MIEUX INTÉGRER L'IDEF DANS L'ENVIRONNEMENT MÉTROPOLITAIN »

Christophe Marteau a été nommé directeur de l'IDEF en juin dernier. Rencontre avec un homme qui, face aux défis qui l'attendent, garde la tête sur les épaules et son regard lucide et décalé sur l'administration.

Après avoir exercé une vingtaine d'années dans les domaines de la politique de la ville, puis de l'habitat, pourquoi choisir la direction de l'IDEF ?

L'aspiration au changement. On n'a jamais fait le tour d'une activité, mais je voulais travailler autrement. Moins de réunions consubstantielles à la nature de la politique de la ville et puis je recherchais plus « d'humain », si ce n'est d'humanité au quotidien. Mes fonctions de responsable à l'Habitat depuis 2015 m'avaient donné l'envie d'approfondir le champ du social ; d'où ce nouveau poste.

Quels enjeux pour l'IDEF aujourd'hui ?

L'IDEF, c'est l'encadrement de 350 agents et l'accueil de 200 enfants, âgés de 0 à 18 ans. Les

enjeux sociaux sont immenses. Le projet d'établissement doit améliorer les conditions de travail dans l'intérêt des enfants et des agents, fluidifier les parcours de sortie - le Projet Métropolitain des Solidarités m'aidera grandement ! - et mieux intégrer l'IDEF dans son environnement proche. Pour ouvrir l'IDEF sur l'extérieur, mes anciens réflexes de politique de la ville - élaboration d'un projet urbain, concertation avec les acteurs du territoire, etc. -, me seront précieux.

Qu'est-ce que l'esprit d'équipe ?

La solidarité et la confiance. Si un travailleur social décroche une place en foyer pour un jeune, mais qu'aucun chauffeur ne peut véhiculer l'adolescent, tout tombe à l'eau ! Pour que l'IDEF marche sur ses deux jambes, les équipes éducative et logistique doivent s'entendre. Ce qui signifie qu'au-delà de leurs métiers et cultures spécifiques, l'intérêt de l'enfant constitue leur préoccupation commune.

Qu'est-ce qui vous réjouit au travail ?

Le regard lumineux d'un jeune venant m'annoncer que ses parents sont venus le voir. Le parcours de vie de certains enfants est tel que leurs quelques moments de bonheur vous donnent l'énergie de déplacer des montagnes. Et pour tendre aux enfants que nous accueillons une main qui les sortira d'affaire, croyez-moi, les pouvoirs de l'action publique sur le papier ne font pas tout. L'investissement des femmes et des hommes qui y travaillent, c'est 99% du boulot !

Qu'est-ce qui vous insupporte à la Métropole ?

Le jargon managérial. L'agilité des organisations, l'hybridation des politiques publiques, la percolation des processus et j'en passe et des meilleures. L'utilisation abusive de ces concepts les vide de leur sens pour des équipes qui attendent des réponses concrètes. Puisqu'invariablement, on doit les illustrer pour être compris, autant les zapper et aller directement aux faits.

BOUCLER SES CONGÉS 2017 : C'EST LE MOMENT !

Pour rappel, les congés 2017 sont normalement à poser d'ici le 31 janvier 2017. Toutefois, la possibilité est donnée de reporter :

- jusqu'à 10 jours de congés annuels,
- 2 jours supplémentaires acquis hors période,
- Et des RTT non pris pour nécessités de service.

Attention : ces jours de congés restants sont à poser **entre le 1^{er} et 31 janvier 2018**, ultime délai. Enfin, possibilité est donnée de déposer les congés restants sur son compte épargne temps. Pour cela, l'agent doit avoir pris au minimum 20 jours de congés annuels - pour un agent à temps complet - durant l'année 2017 - (le nombre maximum de jours épargnés sur son compte épargne restant fixé à 60 jours).

Plus d'infos : retrouvez le Guide du temps de travail sur [Comète](#)
Ressources humaines > temps de travail.



24 nouveaux agents ont participé, le 21 novembre dernier, au temps d'accueil fédéral des nouveaux arrivants organisé par le service communication interne.



Abdelhamid Abbas	DUCV / Voirie
Manon Boyer	DUCV / Voirie
Carole Bruno	DEES / DINSI
Jérémy Carrias	DUCV / EAU
Thomas Catalano	DUCV / EAU
Karine Chaumienne	DSHE / Territoire Lyon 7/8
Alexandre Da Silva	DUCV / EAU
Alexandra Demas	DR / DPMG
Agathe Devers	DTP / SAT
Christine Dusseaux	DSHE / Vie en établissements
Cécile Fabre	DR / DRH
Anaïs Font	DSHE / MDM de Bron

Marie-Astrid Gallet	DEES / DIE
Muriel James	DSHEM / DM Saint-Fons
Sylvain Koziel	DUCV / Voirie
Gwenaëlle Lafitte	DSHE / MDM Lyon 9
Chalabia Makhloufi	DSHE / MDM Vénissieux-Nord
Guillaume Malot	DDUCV / Voirie
Vincent Maurin	DUCV / DFI
Vincent Meritza	DUCV / Eau et déchets
Hugo Nivoix	DEES / DIAE
Sylvia Rotondo	DUCV / EAU
Thierry Rouhette	DR / DRH
Christine Sadorge	DR / DRH

DÉCÈS



Jérôme Fernandes

« Jérôme Fernandes est rentré au Grand Lyon en 1997. Il avait un grand sens du service public et savait se faire apprécier de ses collègues. Victime d'un grave accident de la route puis atteint par la maladie, il a combattu jusqu'au bout sans jamais se plaindre. Papa de deux enfants, nous pensons fort à eux ainsi qu'à sa femme, qui ont traversé ces épreuves à ses côtés. »

Ses collègues du service
Exploitation réseau de la
direction de l'Eau.

FERRATUM



Rendons à César... Dans le dernier numéro du Petit Met (novembre 2017) page 11, pour illustrer l'article « Dessinateur, de la plume à la souris » nous avons utilisé une photo d'archive dont la légende est erronée. La photo intitulée « Service de l'Urbanisme (vers 1978) » ne concerne en réalité pas ce service, comme nous l'a précisé Luigi Magnante, mais le Service des Eaux qui se situait au 5^e étage de l'Hôtel de Communauté. Comment le sait-il ? Tout simplement parce qu'il figure sur cette photo et qu'il est encore en activité au bureau d'études de la direction eau et déchets (unité géomatique).

LES ASSOS



21

Ouvert les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04.78.63.41.76

LES ASSOS

SPECTACLES

AUDITORIUM

- **Beethoven Symphony n° 7**
- **Roberto Fonseca Quartet**
- **Titanic** (ciné-concert)
- **Au bonheur des dames** (ciné-concert)
- **Chopin / Concerto pour piano n° 2**
- **Tribute To Lady Day et Divertimento** (concert expresso)

BOURSE DU TRAVAIL

- **La belle Hélène** (opérette)
- **Brigitte**
- **Mr Choufleuri restera chez lui** (opérette)

HALLE TONY GARNIER

- **Jamel Debbouze** (nouveau spectacle)
- **Bodyguard** (comédie musicale)

OPÉRA

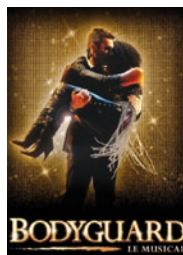
- **Joran Inger / Jiri Kylian** (danse)
- **Récital Mozart**

RADIANT BELLEVUE

- **Peau de vache** (avec Chantal Ladesou)
- **Arthur H.**

SALLE 3000

- **Gospel pour 100 voix**
- **Michel Jonasz**
- **Bernard Lavilliers**



THÉÂTRE GUIGNOL

- **Guignol, pirate d'eau douce** TNP

- **Les 3 sœurs de Tchekhov**
- **Le misanthrope de Molière**

THÉÂTRE GUIGNOL

- **Guignol et le Noël surprise**
- **Guignol fait chanter Noël**

TRANSBORDEUR

- **Gauvain Sers**
- **BB Brunes**

SPORTS

- **Rugby** : LOU/Clermont - LOU/Toulon
- **Football féminin** : OL/Montpellier
- **Football** : OL/PSG

CESU

La prochaine commande de CESU aura lieu en janvier - Date limite des commandes le 12/01/18.

Fournir une copie de l'avis d'imposition 2017 **sur les revenus 2016**.

LOCATIONS HIVER

Il reste encore des semaines disponibles. Se renseigner au COS.

SORTIES DE SKI

4 journées seront organisées sur le **1^{er} trimestre 2018**.

Le programme, le calendrier et les tarifs seront accessibles sur Comète à **compter du 20/12/17**.

WEEK-END FAMILIAL

au **Futuroscope les 29 et 30/09/18**
Début des préinscriptions le **08/01/18**



Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org

P 21

LE PETIT MÉTROPOLITAIN - DÉCEMBRE 2017

FOULÉE DES MONTS D'OR

Top départ de la 25^e édition le dimanche 28 janvier à 9h à la salle des sports de Collonges au Mont d'Or avec un retour au parcours traditionnel. Nous vous proposons un parcours vallonné de 25km avec 560 mètres de dénivelé+ à faire en individuel ou en relais (10 et 15 km avec une navette gratuite du départ à mi-parcours).
Tarifs : 8€ en individuel et 28€ à deux en relais.

Inscriptions et renseignements : www.lyonsportmetropole.org

SECTION JOGGING AVENTURE

La course à pied, c'est fait pour vous ! Rejoignez un groupe convivial et performant !

La section jogging de Lyon Sport Métropole vous attend les mardis au Stade de Gerland et les jeudis de 18h à 20h au parc de Parilly pour des entraînements adaptés.

Des sorties ponctuelles sont proposées à nos coureurs les Samedi et Dimanche matin
Rendez-vous également au parc de Parilly le samedi 24 mars 2018 pour participer à notre 3^e édition de l'Ekiden de Lyon (marathon en relais à 6 coureurs)

Les + de la section :

- Une Licence à prix réduit
- La Tenue CLUB à un prix défiant toute concurrence
- Un financement par la section de certaines courses régionales

Renseignements :

Stéphane FRONT: 06 88 41 02 44
Joël LARME: 06 82 64 74 73

SECTION PLONGÉE

LYON SPORT MÉTROPOLÉ PLONGÉE section très active dans la pratique de la plongée sous-marine, forme les niveaux 1-2-3, guide de palanquée, moniteur fédéral, plongée nitrox,

RIFAP... tout au long de l'année. Nous proposons aussi d'autres activités annexes comme la PSP, l'apnée, etc.

Une fois par mois nous organisons un week-end en mer et nous nous entraînons à la fosse de Meyzieu à 20 mètres.

Venez découvrir cette activité de 8 ans à 99 ans lors d'un baptême de plongée gratuit en piscine et tarifé en milieu naturel (Chamagnieu) tout au long de l'année.

Entraînements à la piscine Benjamin Delessert à Gerland les mercredis et vendredis soir de 20h00 à 22h00.

Tarif d'adhésion pour les ayants droits : 130 €, comprenant l'adhésion, ticket LSM, licence, prêt du matériel pour la piscine et la bonne humeur.

Renseignements :

Stéphane AIRAULT : 06 30 02 08 32
Frédéric CERVERA : 06 19 72 96 08
Maxime Dooms (Hockey Sub) : 06 71 57 59 67



PPCR : Le piège se referme en 2018 !

2017 = allongement des carrières acté / 2018 = revalorisation des carrières reportée

Parmi les 10 bonnes raisons de la CGT Services Publics pour ne pas signer ce « pseudo-protocole », figuraient notamment :

- **Un rallongement de la durée des carrières injuste et non compensé** : la durée dans les nouveaux échelons conduit à une durée supplémentaire de 4 à 5 ans pour arriver au dernier échelon de son grade,
- **L'absence de garantie de dérouler une carrière complète au moins sur 2 grades** : le maintien des ratios nationaux promus-promouvables confirme cette hypocrisie de « l'accord » sur un des éléments qui aurait pu être plutôt favorable aux agents,
- **Un calendrier inacceptable** : Les principales mesures « au bénéfice » des agents étaient très insuffisantes et échelonnées sur un calendrier de 4 ans, donc pouvant être remises en cause par le gouvernement issu des élections de 2017,
- **La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale** : elle conduit à un ralentissement des déroulements de carrière pour les agents et à une économie annuelle de 500 Millions d'euros pour les employeurs,
- **Des engagements trop flous et diffus** : Par exemple, l'évolution statutaire des agents de maîtrise renvoyée à un groupe de travail (sans calendrier !)

CQFD...

La CGT appelle à l'unité syndicale pour faire revoir l'ensemble du dispositif par le gouvernement.

CGT Métropole : 04 69 64 56 52 cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 69 64 56 47 cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

CGT STEP CI : 04 69 64 56 54 cgtstepci@yahoo.fr

Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon / Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon (Immeuble Gémellyon Sud)



Ordonnances travail : Une occasion manquée pour moderniser les relations de travail

Elles devaient améliorer la démocratie sociale dans le secteur privé mais elles ont été publiées en traduisant une conception dépassée du pouvoir patronal dans l'entreprise.

Le renforcement de la négociation d'entreprise n'est pas accompagné des moyens nécessaires pour que la négociation soit équilibrée, en particulier dans les petites entreprises.

Certaines dispositions des ordonnances réduisent les moyens des organisations syndicales, par exemple :

La fusion des 3 instances existantes (CT, CE et CHS) en une seule, le conseil social et économique (CSE), dans les entreprises de plus de 50 salariés.

L'exclusion du suppléant si le titulaire est présent en réunion.

La possibilité dans les plus petites entreprises pour un employeur de passer un accord unilatéral ou avec un salarié non syndiqué.

Le réseau militant de la CFDT a donné l'alerte sur de nombreux points et la CFDT a été trop partiellement entendue. La CFDT se mobilisera au moment de la prochaine étape, la préparation des décrets et des accords d'entreprises pour obtenir des améliorations.

Dans le secteur public, à ce jour, pas de changement annoncé. La CFDT reste vigilante.

Pour défendre vos droits rejoignez la CFDT

CFDT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 51 - cfdtmetropoledeleyon.com - www.facebook.com/cfdtmetropoledeleyon



UN PEU DE RECONNAISSANCE NE NUIRAIT PAS !

L'UNSA, comme trois autres syndicats, se bat pour la mise en place par la Métropole d'une prime forfaitaire d'intéressement à la performance collective des services de 300 euros annuels, versée en février, pour l'ensemble des agents métropolitains, titulaires et contractuels.

titulaires et contractuels.

Un rapport en ce sens a été présenté par 4 syndicats en Comité Technique et l'administration, comme les élus, ont décidé d'étudier les modalités de sa mise en œuvre, sur la base d'objectifs annuels, définis après concertation.

C'est un premier pas pour reconnaître financièrement le travail collectif et l'implication des agents et des équipes, depuis la création de la Métropole.

Les syndicats sont associés à ces travaux et **nous nous battons pour que cette prime**, qui aurait pu être instituée depuis 2012, **soit effective à compter de 2018**. Une première réunion a eu lieu, nous regrettons que tous les syndicats n'aient pas été présents, un compte rendu reste à votre disposition tout comme l'UNSA sur ce dossier et bien d'autres encore.

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 46 - unsa@grandlyon.com



Nous vous donnons la parole

Témoignage : « METTRE DU LIEN »

« La transversalité et la coordination permettent l'ajustement cohérent de nos actions sur les territoires. Elles font passer le pré-carré après l'intérêt général et privilégie le partage de l'information. Après une organisation en silos,

nos dirigeants parlent de transversalité et d'horizontalité. Il faut surtout **une coordination transversale forte** car aucune délégation ne peut être juge et partie et s'autoévaluer. La coordination doit notamment offrir à l'Eau et aux opérateurs extérieurs une programmation biennale des rénovations de chaussées qui réduira la casse de tapis neufs, perturbations et gaspillage. Oublier la Courly d'antan pour une Métropole moderne où l'agent est au service de l'usager, est une orientation à laquelle on peut adhérer. À condition que l'agent (A, B ou C) se sente reconnu et partenaire d'un projet qui fait sens. Le principe du sang neuf dans le recrutement des cadres ne doit pas évincer la reconnaissance des compétences acquises et du dynamisme des acteurs de valeur. Le changement se fera avec les agents, pas sans eux ! »
Bonnes Fêtes de fin d'année à tous !

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon - Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04.69.64.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com - Blog : cgcmetropoledeleyon.blogspot.fr



Rémunérations des fonctionnaires :

Reculer sur la CSG pour mieux entériner d'autres mesures défavorables au pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics. Finalement, la hausse de la CSG (+ 1,7 %) devrait être intégralement compensée pour les

fonctionnaires et contractuels de la fonction publique. Cette compensation sera versée en principe en janvier 2018, celle-ci sera calculée sur la moyenne de la rémunération de 2017 et réévaluée en 2019 sur la moyenne de la rémunération de 2018. L'autre annonce positive tient à la confirmation du versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour 2017. En revanche, les revalorisations des grilles indiciaires, déjà étalées sur plusieurs années, vont être gelées pendant un an parce que l'Etat ne les a pas budgétisées pour ses agents. La revalorisation de la valeur du point d'indice va également être gelée. Donc il n'y aura pas d'augmentation du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires mais une perte.

LA CFTC RESTE VIGILANTE POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Syndicat CFTC - Immeuble Gémillyon Sud
Local : 59 bd Vivier Merle - Lyon 3
Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3
Tél : 04 69 64 56 49
Courriel : cftc@grandlyon.com



Territoriaux, la rue vous attend !

Rétablissement de la journée de carence
120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique annoncées dont 62 000 chez les territoriaux

Augmentation de la CSG de 1,7 point : pour les fonctionnaires, encore une baisse du salaire net, avec un montage compensatoire qui ne répond pas à nos attentes

Point d'indice : blocage annoncé en 2018... Comme s'il n'y avait pas d'inflation (près de 1% en août 2017 sur un an) !

D'ores et déjà nous avons perdu plus de 8% depuis 2010, plus de 16% depuis 2000.

Les retraites seraient gelées en 2018.

Les tontons flingueurs Macron et Collob en tête de pont d'un gouvernement en service commandé font main basse sur notre pouvoir d'achat pour nous faire toucher... la pauvreté.

FO demande un rendez-vous salarial digne de ce nom !

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 69 64 56 48 - fo@grandlyon.com



Mutuelles

Avez-vous une prévoyance « maintien de salaire » ?

Les contrats prévoyance « maintien de salaire » étaient des contrats de groupe souscrits par le Grand Lyon.

Lors des changements imposés par le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatifs aux mutuelles, le Grand Lyon a dénoncé ces contrats le 31/12/2013 au profit d'HARMONIE.

Les agents souhaitant rester dans leur mutuelle d'origine, n'étaient dès lors plus couverts par le « complément de salaire » à compter du 01/01/2014. Ces agents devaient donc à nouveau souscrire un contrat individuel spécifique « maintien de salaire ».

Il semble qu'à ce jour, au regard des situations signalées à notre syndicat, ni le Grand Lyon, ni les mutuelles n'aient informé précisément les assurés de ces nouvelles conditions. Ainsi, certains en arrêt au-delà de 3 mois plein traitement, n'ont pas été indemnisés. Vérifiez vos contrats, posez les questions.

FA-FPT - GEMELLYON SUD - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
(à 100 m de l'adresse actuelle) 04 69 64 56 50 - fafpt@grandlyon.com



SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 57
sud@grandlyon.com



2018 : LA MAUVAISE ANNEE QUI S'ANNONCE POUR LES FONCTIONNAIRES 2018, nous entrons dans une zone de turbulences. Serrez bien vos ceintures !

Voilà ce que le gouvernement d'Emmanuel MACRON a prévu pour les fonctionnaires pour la nouvelle année, dès janvier 2018 :

- Mise en place d'un jour de carence non payé en cas d'absence ;
- Augmentation de la CSG de 1,7% ;
- Gel du point d'indice et donc perte de pouvoir d'achat ;
- Différenciation de la valeur du point d'indice entre les 3 fonctions publiques, 1^{ère} étape de la fin du statut ;
- Remise en cause de l'accord PPCR ;
- Suppression de 120 000 fonctionnaires sur 5 ans.

2018 : bienvenue dans l'univers impitoyable qui se met en place pour le service public !

2018 : l'année de toutes les révoltes ?

Rejoignez-nous sur unicatmetropole@grandlyon.com

tél : 07 63 07 87 32

UNICAT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 07 63 07 87 32 ou
04 69 64 56 56 - unicatmetropole@grandlyon.com

FSU - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 69 64 56 55
Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com

TEMPS FORTS À LA MÉTROPOLE

« DU 21 AU 23 NOVEMBRE, « ENFANTS SANS NOËL »

946 dons récoltés en trois jours :
merci encore pour votre générosité !



LE 16 NOVEMBRE, INAUGURATION DE LA NOUVELLE POUPONNIÈRE DE L'IDEF À BRON

De nombreux partenaires et directions de la Métropole ont répondu présents pour honorer ce nouvel équipement dont les travaux ont été réalisés par la DPMG

24 NOVEMBRE, HÔTEL DE MÉTROPOLE, RENCONTRE « HANDICAP : HABITER CHEZ SOI ET DANS LA CITÉ »

Plus de 300 participants venant de toute la France pour cet événement organisé par la direction Prospective et dialogue public et la délégation au Développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation, en collaboration avec le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) et l'Association Fabrik Autonomie et Habitat



15 NOVEMBRE, L'HÔTEL DE LA MÉTROPOLE A PRIS UN COUP DE JEUNE

Dans ses couloirs, une soixantaine d'élèves de 4^e, élus et suppléants du nouveau Conseil métropolitain des Jeunes ont assisté à leur premier COMET'jeunes.



DU 13 AU 17 NOVEMBRE, SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES :

Cinq actions de sensibilisation sur différents sites de la Métropole (Clip, MDM Lyon 8, etc.)